

COMMUNIQUE



Le 24 décembre 2020

Eurotunnel : l'accord conclu entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne sera bénéfique aux personnes et aux entreprises

Eurotunnel se réjouit de l'accord conclu entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne.

Cette décision est bénéfique aux personnes et aux entreprises car elle met fin à une longue période d'incertitudes.

Bien qu'intervenant seulement une semaine avant la fin de la période de transition au cours de laquelle le droit de l'Union continuait de s'appliquer au Royaume-Uni, cet accord sera mis en œuvre par Eurotunnel dès le 1^{er} janvier 2021. Depuis le vote des Britanniques en 2016, le Groupe a en effet travaillé avec les États pour offrir à ses clients le service le plus simple et le plus rapide pour traverser la Manche quelles que soient les modalités du Brexit. Eurotunnel a investi 47 millions d'euros afin de moderniser et d'adapter ses infrastructures pour maintenir la fluidité du passage aux frontières et du trafic dans le Tunnel.

L'« Eurotunnel Border Pass » permet en particulier de faire circuler les informations nécessaires au passage des marchandises, des transporteurs à Eurotunnel puis d'Eurotunnel aux autorités des deux pays, de façon sécurisée et dématérialisée, sans que les chauffeurs aient besoin de descendre de leur camion en passant la frontière, ni même de présenter de document en arrivant sur place.

Yann Leriche, **Directeur général de Getlink, a déclaré** : « *Eurotunnel et ses 2500 salariés ont à cœur d'offrir un service fiable et performant pour faciliter la vie de nos clients, ce qui est notre rôle de leader incontesté du transmanche.* »

Jacques Gounon, **Président de Getlink, a déclaré** : « *Getlink, une entreprise authentiquement biculturelle est la plus à même de profiter de cet accord. Nous remercions tous les négociateurs dont on ne saluera jamais assez le sens des responsabilités.* »